

The Public Interest Lawyering Initiative for West Africa

Contacts:

Guinea Maître Pépé Antoina Lama, *Les Mêmes Droits pour Tous* (MDT)
+224 622 45 95 02 | pepeantoina83@gmail.com

Niger Me Idrissa Tchernaka, *Président*, Réseau pour la Promotion des Droits humains et la Bonne Gouvernance (Réseau DH-Gouvernance)
+227 94 94 18 74 | idrissa2001@yahoo.fr" idrissa2001@yahoo.fr

Nigeria Barrister Chima Williams, *Chima Williams & Associates*
+234 8023649890 | princewchima@yahoo.co.uk

International: Jonathan Kaufman, *Executive Director*, Advocates for Community Alternatives
+233 55 555 0377 | jonathan@advocatesforalternatives.org"
jonathan@advocatesforalternatives.org

Cour de Justice de la CEDEAO : Procès contre l'Etat de la Guinée pour sa responsabilité présumée dans le massacre de Zoghota et l'Etat du Niger pour avoir illégalement exproprié des familles de leur terre ancestrale

CONAKRY, NIAMEY ET ABUJA, LE 5 FEVRIER 2020 : Demain, s'ouvre le procès à Abuja contre l'Etat de la Guinée et l'Etat du Niger devant la Cour de Justice de la CEDEAO pour des faits graves de violations des droits de l'Homme.

En Octobre 2018, l'Association MDT en Guinée, le Réseau DH-Gouvernance au Niger en partenariat avec ACA et d'autres organisations à travers l'Afrique de l'Ouest avaient déposé deux plaintes devant la Cour de Justice de la CEDEAO au nom des victimes du massacre de Zoghota en Guinée forestière et au nom de plusieurs familles victimes d'expropriation illégale par l'Etat du Niger. Après plus d'un an, la Cour de justice de la CEDEAO ouvre enfin le procès tant attendu par nos organisations et les victimes, ce 6 février 2020.

Concernant la Guinée, l'Etat est accusé par les plaignants d'avoir ordonné et facilité des assassinats, des arrestations et détentions arbitraires, torture, destruction de biens privés, incendie etc. contre les habitants de Zoghota à travers ses agents. En effet, dans la nuit du 3 au 4 août 2012 juste après minuit, des éléments des forces de défense et de sécurité guinéennes ont attaqué le village de Zoghota en tirant dans tous les sens, tuant 6 habitants, blessant plusieurs, incendiant des habitations, arrêtant et torturant plusieurs autres personnes.

Cette attaque était une répression contre les manifestations de plusieurs communautés locales qui se s'étaient révoltées contre les pratiques abusives de la compagnie minière Vale-BSG portant atteinte à leurs droits fondamentaux notamment celui de bénéficier des redevances minières et l'emploi. Me Pépé Antoine LAMA, avocat pour les victimes et Président par Intérim de l'association MDT, explique :

The Public Interest Lawyering Initiative for West Africa

« Pour nous, ce procès est un pas très important vers la justice pour les victimes du massacre de Zoghota. Nous osons espérer que la décision qui interviendra sonnera la fin l'impunité en Guinée concernant le dossier Zoghota. En effet, la justice guinéenne a été saisie, dès le lendemain du massacre, d'une plainte contre 5 hauts responsables des forces de défense et de sécurité ainsi que le préfet d'alors. Au mois de septembre de l'année dernière, une autre plainte contre la compagnie Vale-BSG pour avoir fourni une assistance logistique importante aux forces de défense et de sécurité dans la commission des crimes reprochés a été déposée devant le Tribunal de Première Instance de N'Zérékoré. Depuis plus de 7 ans, aucune avancée notable n'a été constatée dans la gestion de la plainte par la justice guinéenne pendant que les victimes clament justice. »

Il est évident que la République de Guinée Guinée et sa justice ont failli à leur devoir d'enquêter et de rendre justice. Kpakilé Gnadawolo Kolié, plaignant et représentant des victimes de Zoghota, dit :

« Depuis plus de 7 années, nous attendons sans succès la tenue d'un procès en Guinée. Nous avons totalement perdu espoir. Mais avec ce que je viens de voir ici, je peux me permettre d'espérer à nouveau. Nous misons beaucoup sur la Cour de Justice de la CEDEAO pour nous rétablir dans nos droits. Je suis en fin optimiste que Justice sera rendue pour nous. La Cour doit nous aider à contraindre l'Etat de la Guinée à juger les auteurs de ce massacre. Je remercie vivement nos Avocats, MDT, ACA, Jonathan, Lalla, sans le concours desquels notre dossier n'allait pas connaître une suite judiciaire. Nous nous confions à vous pour toujours. »

Concernant le Niger, les plaignants accusent l'Etat d'avoir violé ses propres lois nationales et les règles du droit international en matière du droit à la propriété en les expropriant de leur terre qui constituait leur seule source de revenu, sans consultation et sans compensation préalables, pour l'octroyer à la société nigériane Summerset Continental qui doit y construire un hôtel. Pire, l'Etat du Niger a pris des actes administratifs sans fondement légal pour révoquer et annuler rétroactivement les droits de propriété des familles à Gountou Yena droits qu'il avait pourtant reconnus.

« Nous sommes convaincus que la Cour de justice de la CEDEAO dira le droit et rendra justice aux familles illégalement expropriées de leur terre ancestrale et qui n'ont plus confiance en la justice nigérienne » déclare Me Idrissa Tchernaka, avocat des victimes et président du réseau DH-Gouvernance.

En dépit d'une décision judiciaire sommant la société de cesser la construction de l'hôtel suite à l'opposition des familles devant la justice nigérienne, l'Etat du Niger a mis à la disposition de la société Summerset Continental des agents des Forces de l'Ordre et de Sécurité pour faire déguerpir manu militari les familles et détruire toutes les réalisations faites sur le site. Seydou Mamane Hamidou, plaignant et représentant des familles de Gountou Yena, dit :

« En quelques heures et sous haute protection des forces de l'ordre, les bulldozers affrétés par la société SUMMERSET CONTINENTAL HOTEL ont tout détruit. Ils ont tout rasé : les arbres fruitiers, les potagers, les légumes, les plants, les installations de fortune. ...

The Public Interest Lawyering Initiative for West Africa

Il ne reste plus rien. Nous avons tout perdu et nous n'avons pas été indemnisés. Nous demandons la restitution de nos terres ou une juste indemnisation. »

« Nos organisations saluent l'ouverture de ce procès et espèrent que les juges de la Cour de justice de la CEDEAO rendront justice aux communautés qui sont marginalisées et affectées par les actions des Etats qui favorisent les intérêts des entreprises étrangères au détriment des intérêts de leurs citoyens » dit Me Chima Williams, chargé en communication de PILIWA. « Nous espérons de la Cour de justice de la CEDEAO décisions dans les plus brefs délais afin d'alléger la souffrance des plaignants » déclare Jonathan Kaufman, Directeur Exécutif de ACA.

Le Public Interest Lawyering Initiative for West Africa (PILIWA) est une initiative de mobilisation menée par les avocats qui vise à transformer le rôle des avocats dans les communautés de l'Afrique de l'Ouest, en diffusant la pratique de droit à l'intérêt public. La PILIWA forme les avocats de l'intérêt public, les organise en réseau, et les soutient et encourage. La PILIWA veut inspirer les avocats dans la sous-région à défendre les droits des communautés marginalisées.

Ce communiqué de presse est approuvé et appuyé par les membres du réseau PILIWA qui représentent les organisations et cabinets suivants :

Côte d'Ivoire

- Groupe pour la recherche et le plaidoyer sur les industries extractives (GRPIE)
- Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire

Ghana

- Centre for Public Interest Law (CEPIL)
- Legal Resources Centre (LRC)
- Advocates for Community Alternatives (ACA)

Guinée

- Les Mêmes Droits pour Tous (MDT)
- Centre du Commerce International pour le Développement (CECIDE)

Libéria

- Green Advocates International
- Gongloe & Associates

Mali

- Ligue pour la Justice et les Droits de l'Homme (LJDH)

Niger

- Réseau pour la Promotion des Droits Humains et la Bonne Gouvernance

Nigeria

- Chima Williams & Associates
- LawEdge
- Institute for Human Rights and Humanitarian Law (IHRHL)

Sénégal

- Welle Avocats

Sierra Leone

- Network Movement for Justice and Development (NMJD)